

Contrat à Durée Déterminée

Par Kostic Lea, le 22/02/2013 à 18:26

Bonjour,

Je suis Léa Kostic et je suis actuellement caissière à Intermarché à St Jeoire en Haute Savoie.

Mercredi 13 février 2013 au soir , j'ai constaté qu'en recomptant ma caisse il me manquait 100 euros.

Une semaine après la comptable m'a convoquée et au final m'a donnée 2 choix : je rembourse la somme directement de ma poche pour revalider mon fond de caisse (discrètement bien sur car c'est interdit) ou dans le cas contraire si je ne les donne pas mon CDD qui dure jusqu'a dimanche 24 fevrier 2013 ne sera pas renouvelé.

J'ai donc fait des recherches et j'ai constaté que cette entreprise ne m'avait pas fait de contrats en bonne et due forme.

J'ai commencé à travailler pour eux le Mardi 22 janvier 2013 et jusqu'a ce jour j'ai déja eu 5 CDD ce qui est interdit car ils n'ont pas respecter le délais de carrence entre chaque CDD. Pour mon dernier contrat qui commence le Lundi 18 février 2013 et qui se termine Dimanche 24 février 2013 ils ne m'ont présenté mon contrat que le Vendredi 22 février 2013 ils n'ont pas respecter la condition de présenter son contrat à l'employé 2 jours après l'embauche. D'après ce que j'ai lue cela équivaut a passer en CDI Verbale et ils ne peuvent donc pas me renvoyer pour cette faute, juste me mettre un avertissement.

La comptable n'est pas d'accord avec tout ce que je lui ai montré (j'ai tout recopié) et elle me dit que si je veux "la jouer légale" qu'elle me fera une période de carrence d'un mois avant de me réembaucher et que même si elle me fait un CDI qu'elle pourra me renvoyer au bout d'une semaine parce que je serais en période d'essai. (le prud'homme de Bonneville m'a dit qu'il n'y avait pas de période d'essai sous contrat Verbale)

S'il vous plait aidez moi je ne veux pas me faire marcher sur les pieds comme ça surtout que je leur ai bien servis et que j'ai toujours étais disponible et que mes Chefs Caisse sont très contente de moi.

Je vous remercie à l'avance pour votre réponse qui, je l'espère vraiment, viendra vite.

Je vous prie de bien vouloir accepter mes sincères salutations.

Kostic Léa.

Par P.M., le 22/02/2013 à 18:54

Bonjour,

Déjà pour savoir si la carence entre les CDD n'a pas été respectée, il faudrait connaître le motif de recours de chacun d'eux...

Ensuite, il faudrait savoir si vous avez signé le CDD présenté ce jour...